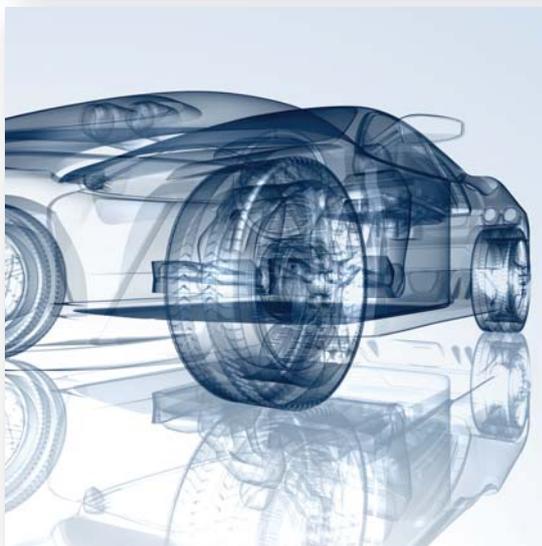
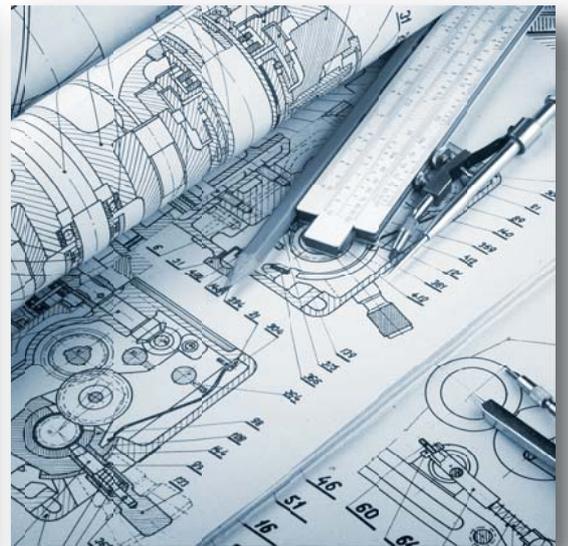
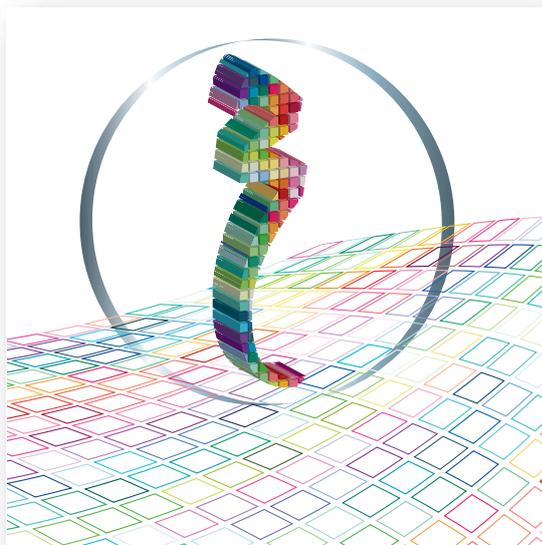




OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2014**





SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES CLES 2013	05
BREVETS D'INVENTION	07
I. ACTIVITES DE DEPOT	08
1. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION	08
2. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE	08
3. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE	09
A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt	09
B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants	09
4. RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION	09
D'ORIGINE MAROCAINE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE	
5. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION	10
D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT	
6. OPERATIONS POSTERIEURES	10
II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION ECRITE SUR LA BREVETABILITE	10
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION	11
SIGNES DISTINCTIFS	12
I. MARQUES	13
1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE	13
A. Demandes d'enregistrement	13
a. Evolution des demandes.....	13
b. Répartition par nature de déposants (voie nationale)	13
c. Répartition par type de marque	13
d. Répartition régionale des demandes d'origine marocaine	14
e. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine	14
B. Renouvellements	14
a. Evolution des renouvellements	14

2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE	15
A. Maroc pays d'origine	15
a. Evolution des demandes d'enregistrement	15
b. Evolution des désignations postérieures	15
c. Evolution des renouvellements	15
B. Maroc pays designe	15
a. Evolution des demandes d'enregistrement	15
b. Evolution des désignations postérieures	15
c. Evolution des renouvellements	15
II. OPPOSITIONS	15
1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS	15
2. DECISIONS RENDUES PAR L'OMPIC	16
III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS	16
1. DEPOTS SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE	16
A. Demandes d'enregistrement	16
a. Evolution des dépôts	16
b. Répartition régionale	16
c. Répartition sectorielle des demandes d'origine marocaine	16
d. Réparation par pays des déposants étrangers	17
(voies nationale et internationale)	
B. Renouvellements	17
2. DEPOTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE	17
A. Demandes d'enregistrement	17
a. Maroc partie contractante désignée	17
b. Maroc office d'origine	17
B. Renouvellements	17
a. Maroc partie contractante désignée	17
b. Maroc office d'origine	18
IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELLATIONS D'ORIGINE	18
V. NOMS COMMERCIAUX RELATIFS AUX INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES	18
1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES	18
2. REPARTITION PAR FORME JURIDIQUE	19
3. REPARTITION SECTORIELLE	19
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE	20
ENTREPRISES (PERSONNES MORALES)	21
I. CREATIONS	21
a. Répartition régionale	21
b. Répartition par forme juridique	21
c. Répartition sectorielle	21

II. MODIFICATIONS	22
ENTREPRISES INDIVIDUELLES (PERSONNES PHYSIQUES)	22
I. CREATIONS	22
a. Répartition régionale	22
b. Répartition sectorielle	23
II. MODIFICATIONS	23
CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES	23
ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT ET DE FORMATION ET SERVICES D'INFORMATION	24
I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	25
II. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION	25
1. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)	25
2. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHES ET LES CLUSTERS	26
III. ACTIVITES DE PROMOTION	27
1. MOROCCO-AWARDS, LES MARQUES À L'HONNEUR	27
2. SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'INFORMATION	27
3. FOIRES ET SALONS	28
4. PRE-DIAGNOSTICS PROPRIETE INDUSTRIELLE	28
5. COOPERATION INTERNATIONALE	28
6. CENTRES DE SERVICES	31
IV. ACTIVITES DE L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)	32
V. SERVICES D'INFORMATION (SERVICES EN LIGNE)	33
VI. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION	34
VII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)	35
RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES	36
I. RESSOURCES HUMAINES	37
II. RESSOURCES FINANCIERES	38
III. AUDIT	38
IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION	39



FAITS MARQUANTS

ET CHIFFRES CLES 2014

L'année 2014 aura été une année charnière dans le développement de la propriété industrielle au Maroc, caractérisée par la promulgation, en novembre 2014, de la loi 23-13 portant modification de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle et marquant ainsi un tournant dans le système national de la propriété industrielle, 10 années après la première grande réforme entreprise en 2004.

La réforme de 2014 permet, en effet, de renforcer la qualité des brevets d'invention, à travers l'évaluation des critères de brevetabilité par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Les marques sont également concernées par cette réforme, puisque la nouvelle loi devra encourager l'émergence de marques marocaines fortes. Concernant les dessins et modèles industriels, la loi 23-13 permettra de faciliter l'accès à ce système et ce grâce aux améliorations introduites notamment en matière de publication et de délai de protection.

Enfin, les autres réformes notamment l'organisation de la profession de conseillers en propriété industrielle, le système de validation des brevets, la mise en place du système de datage, le renforcement des mécanismes d'application des droits de propriété industrielle sont autant d'atouts qui permettront de contribuer à l'amélioration de l'attractivité du Maroc aux investissements de haute valeur ajoutée.

Ce niveau de protection de la Propriété Industrielle conforme aux plus hauts standards internationaux est conforté par l'évolution positive des indicateurs du

Maroc au niveau mondial, comme il ressort du rapport Global Innovation Index 2014 et des indicateurs publiés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en octobre 2014 qui indiquent le classement du Maroc en matière d'activités de dépôt des titres de propriété industrielle : 51^{ème} position pour les brevets nationaux, 44^{ème} pour les marques nationales et 18^{ème} position pour les dessins et modèles industriels.

Sur le plan de la coopération internationale, l'année 2014 a été marquée par la signature d'un mémorandum d'entente entre les offices de propriété industrielle des pays membres de l'accord d'Agadir accompagnée par le lancement officiel de la plateforme de diffusion de l'information Brevets des pays arabes Arabpat.

S'agissant des résultats 2014 comparés à 2013, les brevets d'invention d'origine marocaine continuent d'enregistrer la meilleure progression grâce à la croissance à deux chiffres (12%) des demandes déposées, par contre, les marques et dessins et modèles industriels ont connu une évolution plus modeste d'environ 6%.

Quant à l'activité de demandes de noms commerciaux (certificats négatifs), elle a affiché un taux d'évolution de 10%, toutefois, cette croissance s'est moins traduite au niveau de l'activité de création d'entreprise « personnes morales » qui a enregistré, pour l'année 2014, une croissance d'environ 4% seulement.

Ci-après les principaux indicateurs de la propriété industrielle et commerciale au courant de l'année 2014 :

Brevets d'invention	
Demandes de brevet d'invention	1096
Demandes d'origine marocaine	353
Demandes internationales d'origine marocaine selon le PCT	59

Marques	
Demandes d'enregistrement de marques	11709
Demandes d'origine marocaine	6166
Demandes internationales d'origine marocaine selon le système de Madrid	81

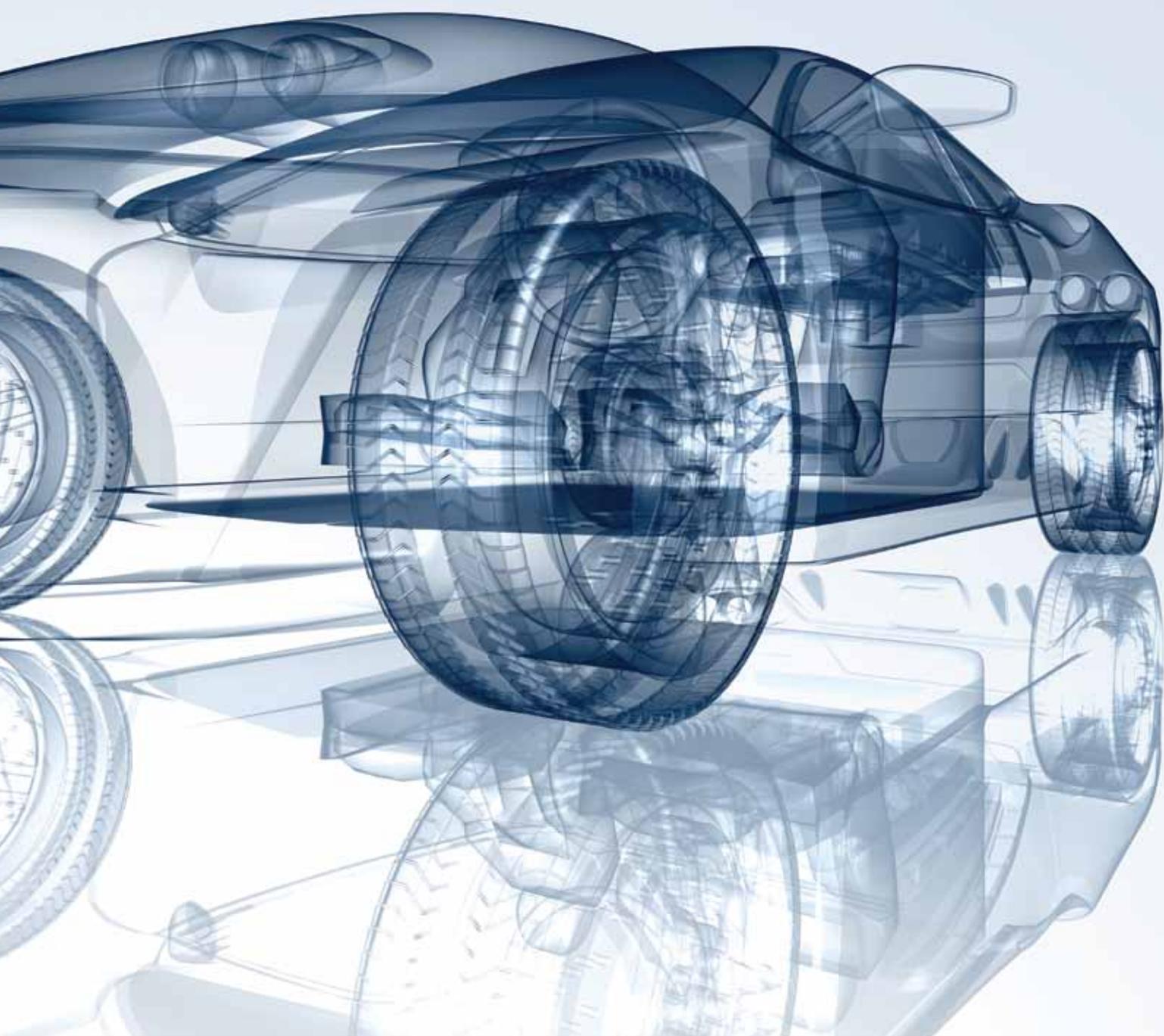
Dessins et Modèles Industriels	
Demandes de Dessins et Modèles Industriels	1167
Demandes d'origine marocaine	731

Noms commerciaux	
Intentions de créations (Certificats Négatifs délivrés)	66770
Dénominations	58253
Enseignes	8517

Création des entreprises	
Total des créations d'entreprises	66114
Personnes morales	35614
Personnes physiques	30500

Services en ligne	
Total des transactions en ligne	55488

Total Recettes (MDhs)	61.47
------------------------------	--------------



BREVETS D'INVENTION

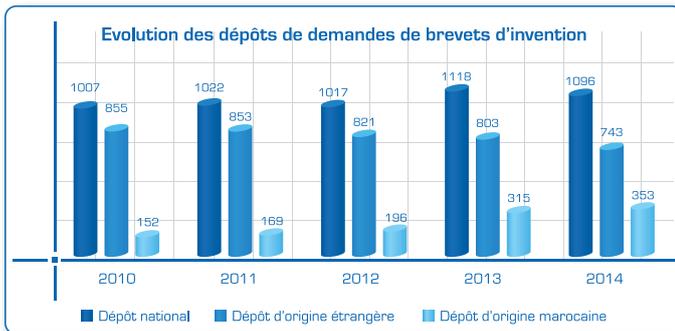


BREVETS

D'INVENTION

I. ACTIVITES DE DÉPÔT

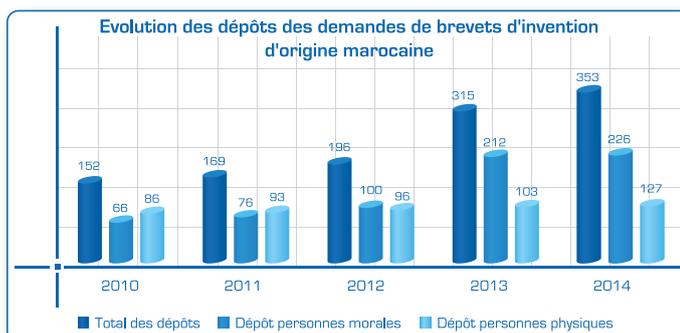
1. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION



1096 demandes de brevets d'invention ont été déposées auprès de l'OMPIC au titre de l'année 2014, enregistrant ainsi un léger recul de 2% par rapport à 2013.

Ceci est principalement dû à une baisse de 7,5% de l'activité de dépôts de brevets d'invention d'origine étrangère. En effet, l'essentiel de cette baisse est imputée au recul des dépôts émanant des cinq premiers pays européens.

2. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE



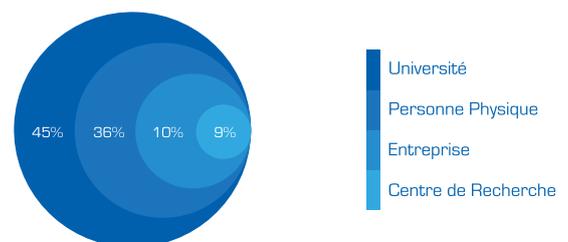
Les dépôts des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine enregistrent une augmentation de 12% par rapport à l'année dernière : soit 353 demandes déposées en 2014 contre 315 en 2013.

Evolution par type de déposant des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine

	2010	2011	2012	2013	2014
Universités	39	38	58	138	158
Centres de recherche	1	6	16	25	32
Entreprises marocaines	26	32	26	49	36
Personnes Physiques	80	93	96	103	127

L'évolution des dépôts de demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, repartie selon les types de déposants, montre que l'année 2014 a connu une progression significative des dépôts émanant des centres de recherche marocains (+28%), des universités (+14) ainsi que ceux effectués par des personnes physiques (+23%), par rapport à l'année dernière. Toutefois, il y a lieu de noter la baisse des demandes provenant des entreprises marocaines (-7%).

Ventilation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine par nature de déposant (année 2014)



3. DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

A. Analyse des dépôts d'origine étrangère selon la voie de dépôt

	2010	2011	2012	2013	2014
Voie Internationale (PCT)	816	821	783	748	709
Voie Nationale (Priorité)	39	32	38	55	34
Total Dépôts d'Origine Étrangère	855	853	821	803	743

Les demandes d'origine étrangère déposées à l'OMPI par la voie du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) présentent un taux moyen annuel de dépôts de 95% par rapport aux dépôts d'origine étrangère. Ceci se réaffirme sur le plan mondial par un nombre total de demandes de brevets d'invention déposées selon le PCT qui s'élève à 205 300 demandes en 2013. Ces données montrent le grand intérêt pour ce système en tant que voie de dépôt international de demandes de brevets d'invention.

B. Evolution des dépôts d'origine étrangère pour les 10 principaux pays déposants

Pays	Dépôts effectués en 2014	Dépôts effectués en 2013	Evolution 2014/2013
États-Unis	189	157	17%
Suisse	113	116	-3%
France	112	138	-23%
Allemagne	96	103	-7%
Espagne	55	61	-11%
Italie	44	45	-2%
Royaume-Uni	30	30	0%
Japon	15	25	-67%
Pays-Bas	15	13	13%
Suède	9	10	-11%
Belgique	9	10	-11%
Chine	6	12	-100%

Au cours de 2014, les dépôts provenant des États-Unis d'Amérique occupent la première position avec une part de 25% du total des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

Les dépôts français et suisses détiennent à parts égales (15%) la deuxième position, suivis des demandes de brevets d'invention allemandes qui viennent en quatrième rang avec une part de 13%.

Il est à souligner que les demandes de brevets d'invention provenant des pays de l'Europe représentent plus que 65% des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

4. RÉPARTITION DES DÉPÔTS DE DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE

I - Électrotechnique	66
Machines et appareils électriques, énergie électrique	8
Techniques audiovisuelles	6
Communication numérique	2
Télécommunications	15
Informatique	29
Techniques de communication de base	2
Semi-conducteurs	4
II - Instruments	57
Techniques de mesure	18
Optique	3
Dispositifs de commande	26
Technologie médicale	10
III - Chimie	77
Chimie fine organique	0
Biotechnologie	6
Produits pharmaceutiques	20
Chimie macromoléculaire, polymères	3
Chimie alimentaire	6
Chimie de base	8
Matériaux, métallurgie	4
Techniques de surface	3
Génie chimique	15
Écotecnologie	12
IV - Mécanique	71
Manutention	5
Moteurs, pompes, turbines	14
Machines à fabriquer du papier et des textiles	2
Autres machines spéciales	13
Procédés et appareils thermiques	13
Éléments mécaniques	4
Transport	20
V - Autres domaines	27
Mobilier, jeux	6
Autres biens de consommation	6
Génie civil	15
Total	298

La répartition par domaine technologique concerne les demandes d'origine marocaine régularisées et examinées au cours de l'année 2014.

Ces chiffres montrent que ces demandes de brevets d'invention sont réparties sur tous les domaines technologiques et ne suivent pas une tendance ou une orientation sectorielle définie.

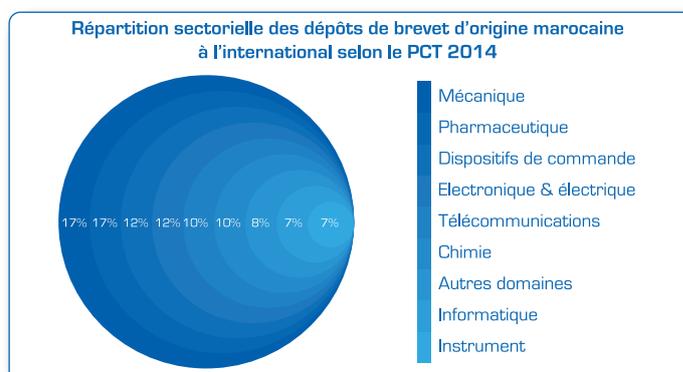
Par ailleurs, les dépôts de demandes de brevets d'invention liés à «l'informatique» représentent 44% du total des dépôts effectués dans le secteur de «l'électrotechnique». De même, les demandes de brevets d'invention sur les «dispositifs de commandes» constituent 46% du total des dépôts effectués dans le secteur des «instruments».

5. DÉPÔTS À L'INTERNATIONAL DES DEMANDES DE BREVETS D'INVENTION D'ORIGINE MAROCAINE SELON LE PCT

Evolution des dépôts de brevet à l'international selon le PCT (MAROC PAYS D'ORIGINE)				
2010	2011	2012	2013	2014
23	18	35	54	59

L'OMPIC a enregistré, au titre de l'exercice 2014, une augmentation de 9% des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine, déposées à l'international selon le système PCT.

La répartition par nature de déposant montre que 16 demandes de brevets d'invention ont été déposées par les personnes physiques et 43 dépôts émanent des personnes morales (29 dépôts des universités, 9 dépôts de deux centres de recherche et 5 dépôts des entreprises).



6. OPÉRATIONS POSTÉRIEURES

Opérations postérieures *	Nature de l'opération	nombre d'opérations
Opération affectant la propriété ou la jouissance des droits	Cession totale	40
	Concession de licence exclusive	1
	Fusion ou absorption	4
	Renonciation	4
Changements portant sur l'identité du propriétaire	Changement de nom	25
	Changement d'adresse	
	Changement de nom et d'adresse	
	Changement de forme juridique	
Total des opérations postérieures en 2014		75

* Ensemble des actes qui s'effectuent postérieurement aux dépôts de demandes de brevets d'invention et qui sont inscrits sur le Registre National des Brevets d'Invention.

L'OMPIC a enregistré au cours de 2014, 40 cessions totales, 4 fusions, et 1 concession de licence. Il est à noter que 71,1% de ces opérations se rapportent au secteur «pharmaceutique» et la totalité de ces opérations concernent des demandes de brevets d'invention d'origine étrangère.

II. RAPPORT DE RECHERCHE ET OPINION SUR LA BREVETABILITE

L'OMPIC réalise systématiquement les rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité pour évaluer les demandes d'origine marocaine régularisées notamment en termes de pertinence et de qualité de rédaction.

Le total des rapports de recherche et opinions sur la brevetabilité réalisés en 2014 est de 298 (113 relatifs aux demandes déposées en 2013 et 185 concernent des demandes déposées en 2014).

L'appréciation de la pertinence des demandes en termes de critères de brevetabilité se présente comme suit :

Evaluation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine sur la base des rapports de recherche et d'opinion sur la brevetabilité					
Critères de Pertinence	Universités	Personnes physiques	Entreprises	Centres de recherche	Total
NA : Nouveau et inventif	25 18%	13 13%	7 21%	6 29%	51 17,1%
N : Nouveauté et absence d'activité inventive	63 45%	36 36%	10 29%	7 33%	117 39,3%
O : Absence de Nouveauté et d'activité inventive	53 37%	52 51%	17 50%	8 38%	130 43,6%

L'évaluation des demandes de brevets d'invention d'origine marocaine qui ont fait l'objet de rapports de recherche et opinion sur la brevetabilité montre que 17,1% de ces demandes présentent un caractère nouveau et inventif.

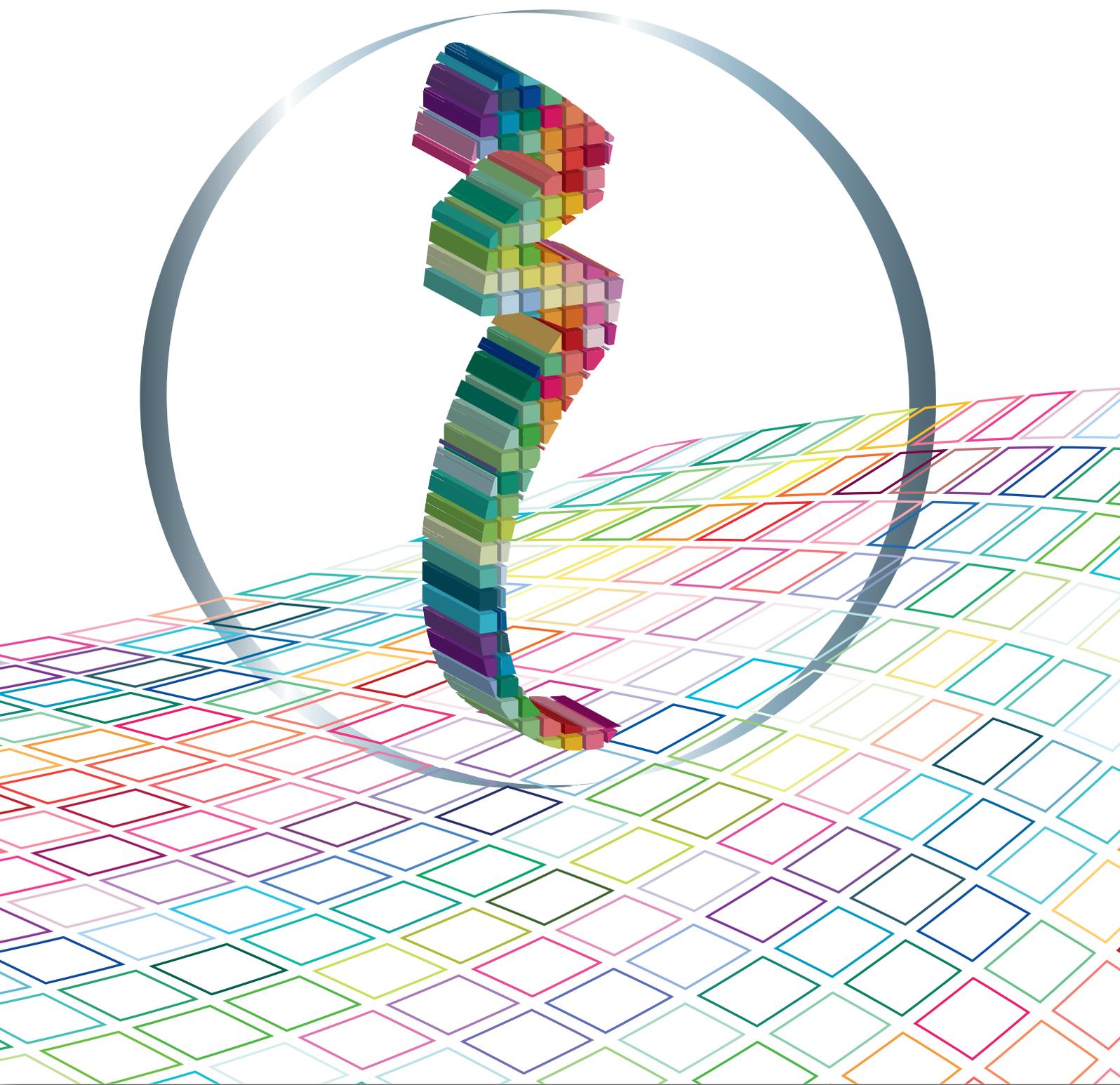
Il est à noter que 18% des demandes de brevets d'invention émanant des universités, 29% des demandes de brevets d'invention émanant des centres de recherche, 21% des demandes de brevets d'invention déposées par des entreprises et 13% des demandes déposées par les personnes physiques répondent aux critères de brevetabilité en matière de nouveauté et d'activité inventive.



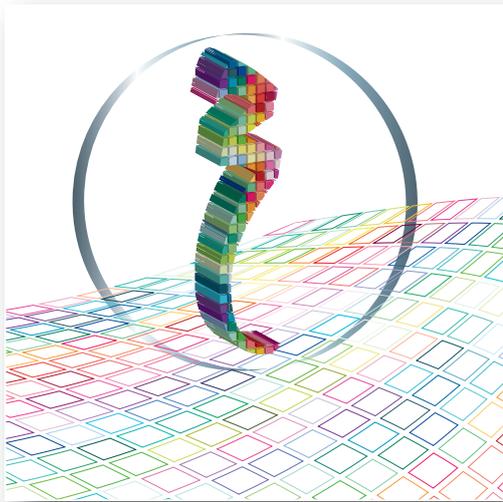
III. PUBLICATION DES BREVETS D'INVENTION

Au cours de l'exercice 2014, 1195 brevets d'invention (dont 207 sont d'origine marocaine) ont été publiés sur le serveur de publication des brevets d'invention <http://patent.ompic.ma>.

Ces brevets d'invention sont également disponibles à travers le service de recherche Patentscope (<http://patentscope.wipo.int/>) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la plateforme Espacenet (<http://worldwide.espacenet.com/>) de l'Office Européen des Brevets (OEB) ainsi que la plateforme régionale des brevets d'invention des pays arabes «ArabPat» (www.arabpat.com) qui a été initiée dans le cadre de la coopération entre les pays membres de l'accord d'Agadir (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) et soutenue par l'Office Européen des Brevets (OEB), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC).



SIGNES DISTINCTIFS



SIGNES

DISTINCTIFS

I. MARQUES

1. DEMANDES SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE

A. Demandes d'enregistrement

a. Evolution des demandes



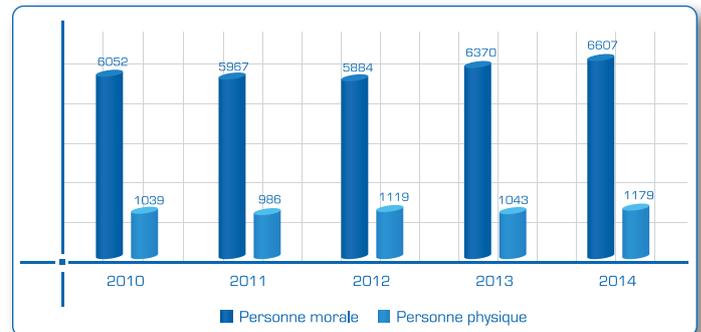
Au cours de l'année 2014, le nombre total des nouvelles demandes d'enregistrement de marques a atteint 11709 contre 11329 en 2013 soit une augmentation de 3%.

Les dépôts à l'OMPIC (voie nationale) en 2014 ont atteint 7786 marques contre 7413 en 2013 soit une progression de 5%.

La répartition des demandes d'enregistrement par origine de dépôt montre que les dépôts d'origine marocaine ont, pour la première fois, dépassé le cap de 6000 demandes passant de 5818 en 2013 à 6166 en 2014, affichant ainsi une évolution de 6%.

Quant aux dépôts d'origine étrangère, ils sont passés de 5511 en 2013 à 5543 en 2014 enregistrant une évolution de 1%.

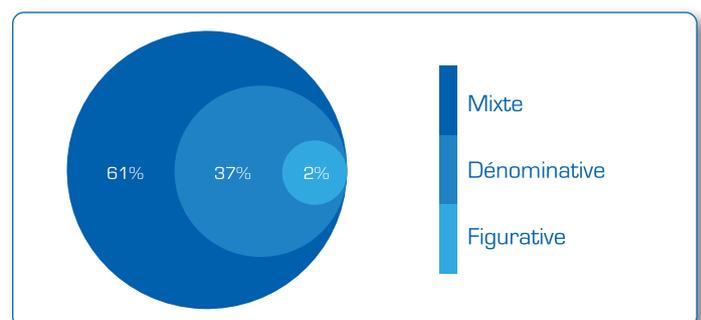
b. Répartition par nature de déposants (voie nationale)



En 2014, 85% des demandes d'enregistrement via la voie nationale sont effectuées par les personnes morales alors que les demandes d'enregistrement des personnes physiques ne représentent que 15%.

Les demandes des personnes physiques ont évolué de 13% par rapport à 2013 passant de 1043 en 2013 à 1179 en 2014 alors que celles des personnes morales ont connu une augmentation de 4% passant de 6370 en 2013 à 6607 en 2014.

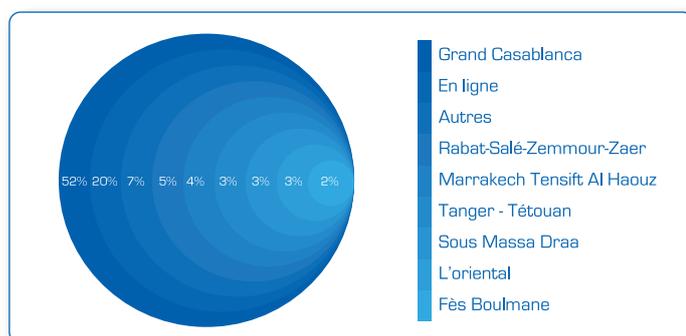
c. Répartition par type de marque



L'analyse des demandes par type de marques montre que 61% des demandes nationales concerne la marque mixte suivie par la marque dénomminative avec une part de 37% alors que les autres types de marques (figurative, tridimensionnelle) ne constituent que 2%.

A noter que l'année 2014 a connu le dépôt de 3 marques de type tridimensionnel.

d. Répartition régionale des demandes d'origine marocaine



La répartition des demandes marocaines par lieu de dépôt montre la prédominance de la région du grand Casablanca avec 52%, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer avec 5% et Marrakech-Tensifet -Al Haouz 4%.

Les dépôts en ligne via la plateforme directinfo attirent de plus en plus les utilisateurs du système des marques. En effet, au cours de l'année 2014, ils ont enregistré une augmentation considérable de 74% par rapport à 2013 passant de 723 à 1252 demandes en 2014.

Le taux des demandes d'enregistrement des marques par voie électronique est passé de 12% en 2013 à 20% en 2014. Ce taux concerne les déposants d'origine marocaine alors que le taux de dépôt électronique pour tout type de déposant est de 29% en 2014.

Ces performances sont dues essentiellement aux tarifs réduits de 40% par rapport au dépôt classique, ainsi qu'à l'ergonomie et la simplicité d'utilisation offerts par la plateforme des services en ligne Directinfo : www.directinfo.ma.

e. Les dix premières classes les plus désignées dans les demandes d'origine marocaine

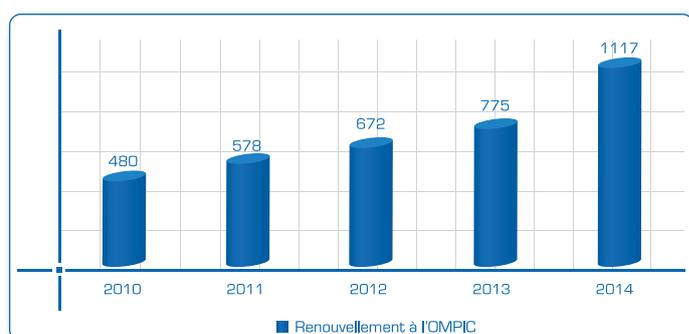
Classe	Contenu	2014	2013	Part 2014	Variation 2014/2013
30	Aliments d'origine végétale	1108	1069	16%	4%
35	Publicité, import, export,...	1064	1252	15%	-15%
3	Cosmétiques	876	658	12%	33%
41	Éducation, formation, ...	784	687	11%	14%
29	Aliments d'origine animale	724	746	10%	-3%
31	Denrées alimentaires non transformées	548	521	8%	5%
5	Produits pharmaceutiques	525	505	7%	4%
43	Services de restauration, hébergement temporaire	505	392	7%	29%
36	Affaires financières	490	521	7%	-6%
25	Vêtements, chaussures, chapellerie	440	387	7%	14%

A la lumière des classes les plus désignées, il apparaît que le secteur agroalimentaire et les secteurs de services sont les plus grands utilisateurs du système des marques, suivis du secteur des cosmétiques.

A noter qu'en 2014, les classes 43 (restauration) et 25 (vêtements, chaussures,...) ont rejoint le top 10 des classes les plus désignées au détriment de la classe 32 (boissons non alcoolisées) et 9 (appareils électriques, informatique et accessoires).

B. Renouvellements

a. Evolution des renouvellements



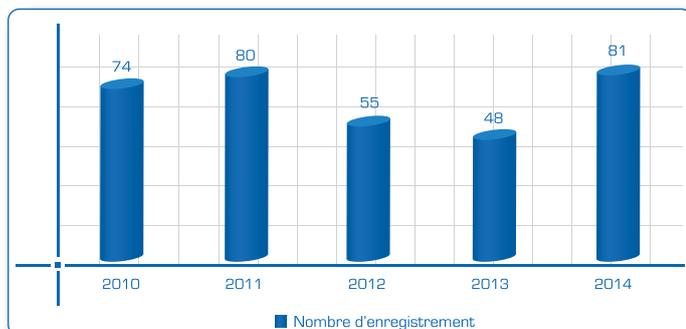
Au cours de l'année 2014, Les demandes de renouvellement ont dépassé pour la première fois le cap de 1000 demandes passant de 775 en 2013 à 1117 demandes, soit une évolution de 44%.

Cette augmentation constitue un indicateur sur la prise de conscience des titulaires de marques marocaines quant au maintien de leurs marques en vigueur grâce notamment aux différentes campagnes de sensibilisation sur les renouvellements des marques arrivant à échéance menées par l'OMPIC.

2. DÉPÔTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE

A. Maroc pays d'origine

a. Evolution des demandes d'enregistrement



Au cours de l'année 2014, les demandes d'enregistrement (Maroc pays d'origine) ont atteint 81 contre 48 en 2013 soit une augmentation de 69%.

Les pays les plus désignés au niveau des demandes d'enregistrement international d'origine marocaine sont principalement : les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Tunisie, l'Algérie, l'Egypte, l'union-Européenne, l'Espagne.

b. Evolution des désignations postérieures

Au cours de l'année 2014, les désignations postérieures émanant du Maroc ont atteint 41 demandes contre 36 en 2013 soit une augmentation de 14%.

A noter que la désignation postérieure est une opération permettant au titulaire de marque d'étendre sa protection dans d'autres états membres du système de Madrid.

c. Evolution des renouvellements

Les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays d'origine) durant l'année 2014 ont atteint un total de 46 demandes contre 60 en 2013 soit une baisse de 23%.

B. Maroc pays désigné

a. Evolution des demandes d'enregistrement



En 2014, 3112 nouvelles demandes d'enregistrement sont parvenues à l'OMPIC via le système de Madrid contre 3268 en 2013 soit une diminution de 5%.

Ce système permet au titulaire d'une marque internationale d'obtenir la protection dans plusieurs pays en déposant une seule demande d'enregistrement auprès de son office national.

b. Evolution des désignations postérieures

Au cours de l'année 2014, la baisse des demandes d'enregistrement des marques via le système de Madrid a été légèrement compensée par une augmentation des désignations postérieures.

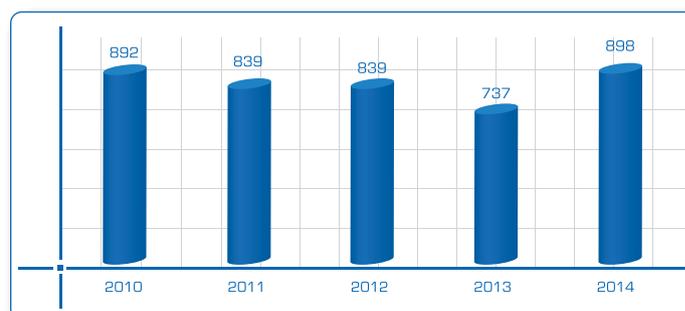
En effet, l'Office a reçu 811 désignations postérieures selon le système de Madrid contre 648 en 2013 soit une évolution de 25%.

c. Evolution des renouvellements

En 2014, les renouvellements des enregistrements internationaux (Maroc pays désigné), ont atteint 5043 contre 4882 en 2013 soit une augmentation de 3%.

II. OPPOSITIONS

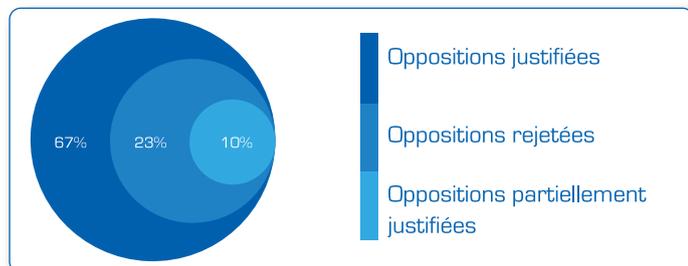
1. EVOLUTION DES OPPOSITIONS



L'OMPIC a reçu durant l'année 2014, 898 demandes d'oppositions à l'enregistrement de marque contre 737 en 2013, soit une évolution de 22% par rapport à l'année 2013. Les demandes d'enregistrement nationales de marques constituent 96% des demandes objet des oppositions.

Le taux d'opposition représente 7% du total des demandes d'enregistrement de marques reçues par l'Office contre 6% en 2013.

2. DECISIONS RENDUES PAR L'OMPIC



Durant l'année 2014, l'OMPIC a rendu 730 décisions contre 710 en 2013. Les décisions justifiant les oppositions représentent 67% de l'ensemble des décisions rendues, 23% des décisions ont rejeté les oppositions tandis que 10% des décisions concernent des oppositions partiellement justifiées (enregistrement de marques pour certains produits ou services désignés).

Sur les 730 décisions prononcées par l'OMPIC, 53 ont fait l'objet de contestations soit 7% de l'ensemble des décisions contre 79 contestations pour l'année 2013.

Par ailleurs, l'OMPIC a reçu 4 recours auprès de la Cour d'appel du commerce de Casablanca, dont les arrêts ne sont pas encore rendus.

30 décisions d'extension de la procédure d'opposition ont été notifiées dont 23 ont été motivées par les parties de l'opposition et 7 ont été rendues sur décisions motivées de l'OMPIC.

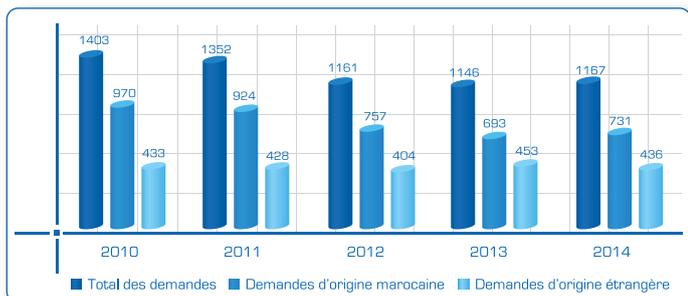
L'OMPIC a enregistré durant l'année 2014, 27 suspensions de la procédure d'opposition dont 11 suspensions sont basées sur des demandes d'enregistrement de marques et 16 suspensions sont basées sur des actions en justice.

III. DESSINS ET MODELES INDUSTRIELS

1. DÉPÔTS SELON LES VOIES NATIONALE ET INTERNATIONALE

A. Demandes d'enregistrement

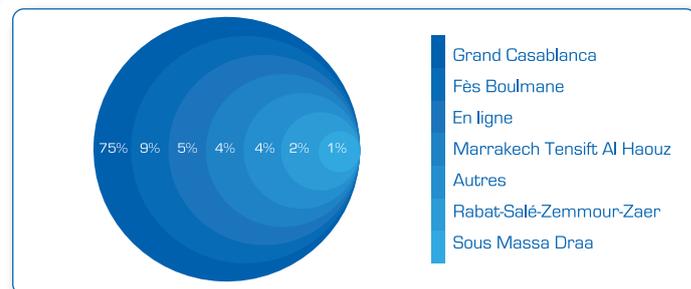
a. Evolution des dépôts



Durant l'année 2014, les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels ont atteint 1167 demandes dont 788 sont déposées directement à l'OMPIC.

Les demandes d'origine marocaine ont connu une augmentation 5.5% par rapport à l'année 2013 et représentent 63 % du total des demandes reçues par l'OMPIC.

b. Répartition régionale

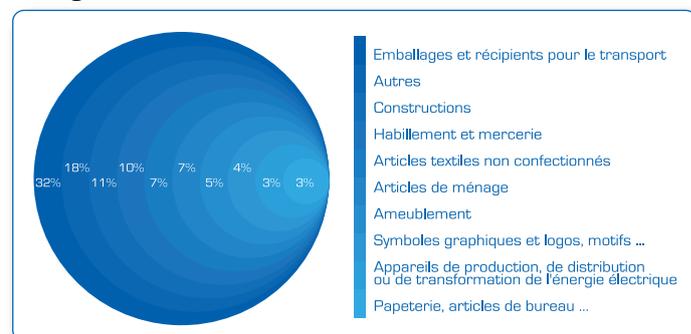


La répartition régionale montre que les trois quarts des dessins et modèles industriels enregistrés sont concentrés dans le Grand Casablanca, suivi par la région Fès-Boulmane et Marrakech Tensift Al Haouz qui représentent respectivement 9% et 4%.

Les principales régions qui ont réalisé une évolution cette année sont notamment la région de Meknes Tafilalet et Oued Eddahab- Lagouira avec respectivement 400% et 100%.

En outre, sur un total de 731 demandes, 42 dépôts ont été effectués en ligne via Directinfo, soit une augmentation de 110% par rapport à l'année 2013.

c. Répartition sectorielle des demandes d'origine marocaine



Selon la classification de Locarno des demandes de dépôts des dessins et modèles industriels d'origine marocaine, le secteur des «emballages et récipients pour le transport» occupe la première place avec 32% du total de ces demandes, suivi du secteur «constructions» avec 11% et du secteur «habillement et mercerie» avec 10%.

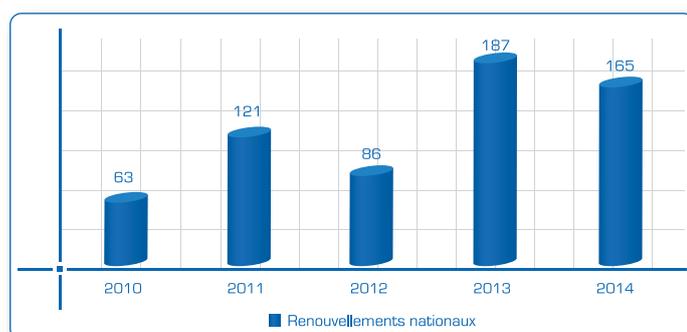
d. Réparation par pays des déposants étrangers (voies nationale et internationale)

Pays du Déposant	2013	2014	Var. 2014/2013
Suisse	207	180	-13%
France	95	118	24%
Allemagne	45	40	-11%
Italie	24	22	-8%
Etats-Unis d'Amérique	6	11	83%
Luxembourg	4	7	75%
Panama	0	6	-
Pays-Bas	3	5	67%
Espagne	7	4	-43%
Les îles Britanniques	0	4	-

Le Top 10 des déposants étrangers des demandes d'enregistrement des dessins et modèles industriels de l'année 2014, comprend la Suisse au 1^{er} rang suivie par la France, l'Allemagne et l'Italie.

Il est à signaler que le nombre des demandes des déposants américains, luxembourgeois a enregistré au cours de l'année 2014 une augmentation par rapport à l'année 2013, représentant respectivement 83% et 75%.

B. Renouvellements (voie nationale)



Au cours de l'année 2014, les demandes de renouvellement de dessins et modèles industriels ont atteint 165 demandes contre 187 demandes de l'année 2013.

2. DÉPÔTS SELON LA VOIE INTERNATIONALE

A. Demandes d'enregistrement

a. Maroc partie contractante désignée



Au cours de l'année 2014, le nombre des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels désignant le Maroc, a atteint 379 demandes. Les demandes déposées selon le système de La Haye représentent 32% du total des demandes reçues.

b. Maroc office d'origine

Au cours de l'année 2014, le nombre des demandes d'enregistrement international de dessins et modèles industriels dont le Maroc est l'office d'origine est de 5 demandes.

Les parties contractantes désignées sont la France, l'Allemagne, Italie, Benelux.

B. Renouvellements

a. Maroc Partie contractante désignée



Durant l'année 2014, les demandes de renouvellement reçues par l'OMPIC via le système de la Haye ont atteint 435 demandes.

b. Maroc office d'origine

Au cours de l'année 2014, le nombre des demandes de renouvellement internationales de dessins et modèles industriels dont le Maroc est l'office d'origine est de 2 demandes.

IV. INDICATIONS GEOGRAPHIQUES ET APPELLATIONS D'ORIGINE

En 2014, 6 indications géographiques (I.G.) ont été inscrites au registre national tenu par l'OMPIC.

Ces IG concernent :

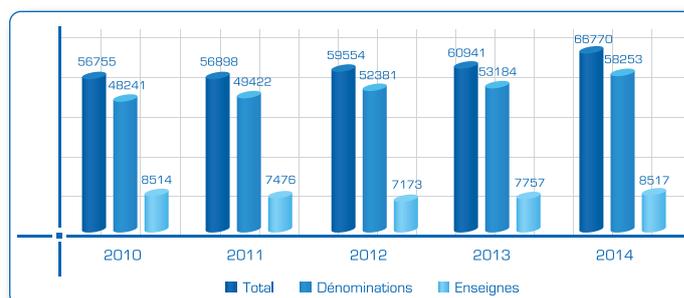
- l'I.G. Pomme de Midelt,
- l'I.G. Nèfles de Zegzel,
- l'I.G. Dattes Bouittoub de Tata,
- l'I.G. Miel d'arbousier Jbal Mly Abdessalam,
- l'I.G. Keskes Khoumassi / Keskes Moukhamess,
- l'I.G. Huile d'Olive Vierge Extra Ouezzane.

Par ailleurs, l'OMPIC a continué, durant cette année, à contribuer aux travaux de la commission nationale des signes distinctifs d'origine et de qualité (CNSDOQ) pour l'examen des dossiers des demandes de reconnaissance des indications géographiques et des appellations d'origine déposées auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime.

L'OMPIC suit également les travaux du Groupe de Travail sur le développement du système de Lisbonne relatif aux appellations d'origine afin d'évaluer l'intérêt de l'éventuelle adhésion du Maroc à ce système.

V. NOMS COMMERCIAUX RELATIFS AUX INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES

1. EVOLUTION DES INTENTIONS DE CREATION D'ENTREPRISES

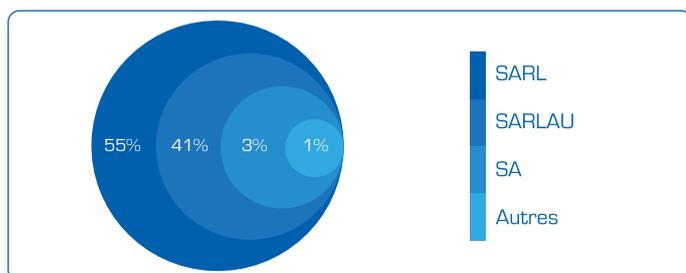


En 2014, L'office a délivré 66770 noms commerciaux relatifs aux intentions de création d'entreprises soit une augmentation de 10% par rapport à 2013.

Par rapport à l'année précédente, les enseignes et les dénominations commerciales ont connu la même évolution de 10% et représentent respectivement une part de 13% et 87% du total des intentions de création.

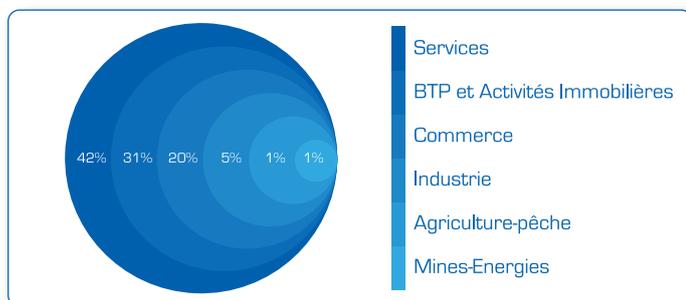


2. RÉPARTITION PAR FORME JURIDIQUE



La répartition des intentions de création par nature juridique démontre que les formes juridiques les plus demandées sont la SARL et la SARL à Associé Unique avec respectivement 55% et 41% alors que la SA ne représente comme à l'accoutumé que 1% du total des demandes.

3. RÉPARTITION SECTORIELLE



Au cours de l'année 2014, trois secteurs représentent 94% des intentions de création d'entreprises à savoir le secteur des services, du BTP et du commerce avec respectivement 42%, 31% et 20%.

Le secteur industriel représente 5% de l'ensemble des intentions de création.



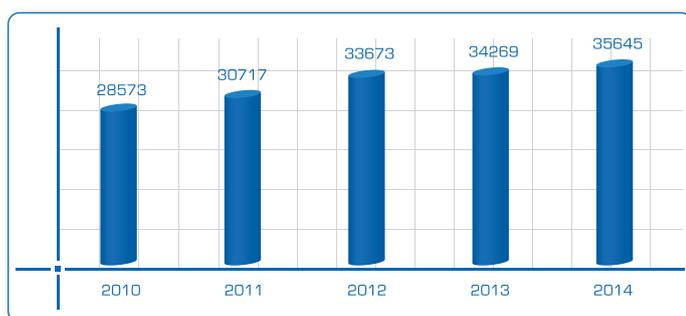
REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE



REGISTRE CENTRAL DU COMMERCE

ENTREPRISES (PERSONNES MORALES)

I. CREATIONS



En 2014, le nombre d'entreprises nouvellement créées a évolué de 4% par rapport à l'année 2013, soit 35 645 entreprises contre 34 269 en 2013.

a. Répartition régionale

La répartition régionale des immatriculations enregistrées en 2014 suit la même tendance que l'année précédente : le Grand Casablanca maintient sa première position avec 34,42% de l'ensemble des nouvelles inscriptions, suivi de la région Rabat-Salé-Zemour (11,8%), de Tanger-Tétouan (10,45%) et de Marrakech-Tensift-EI Houz (9,13%).

Region	2010	2011	2012	2013	2014
Grand Casablanca	9 880	10 896	11 507	11 692	12 270
Rabat-Salé-Zemour	3 175	3 459	3 869	4 182	4 205
Tanger-Tétouan	2 946	3 054	3 398	3 534	3 757
Marrakech-Tensift-EIhouz	2 489	2 688	3 023	3 099	3 254
Sous Massa Draa	2 014	2 132	2 325	2 324	2 492
Fès-Boulmane	1 175	1 294	1 464	1 427	1 432
Meknès-Tafilalet	1 189	1 334	1 522	1 392	1 485
Région de l'Oriental	1 235	1 244	1 272	1 335	1 391
El Gharb_Chrarda-Beni Hassan	853	857	1 028	1 125	1 228

Echaouia-Ouirdigha	838	863	912	943	947
Doukkala-Abda	751	739	907	858	920
Laayoune Boujdour Sakia el Hamra	575	649	758	739	708
Tadla-Azilal	651	634	614	593	452
Oued Eddahab-Lagouira	302	341	389	388	317
Taza-Al Hociema -Taouante	298	321	353	325	493
Guelmil-Es Smara	202	212	332	313	294
Total	28 573	30 717	33 673	34 269	35 645

b. Répartition par forme juridique

La répartition par forme juridique des sociétés inscrites au registre du commerce montre la prépondérance des sociétés à responsabilité limitée (52,6%) et des sociétés à responsabilité limitée à associé unique (44,6%).

La part de la société anonyme est stagnée à 0,6%.

	2010	2011	2012	2013	2014
SARL	56,9%	54,3%	52,3%	53,2%	52,6%
SARLAU	40,6%	43,3%	45,4%	44,4%	44,6%
AUTRES	1,8%	1,8%	1,9%	2,1%	2,2%
SA	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%	0,6%

c. Répartition sectorielle

	2010	2011	2012	2013	2014
Services	31,2%	32,3%	31,6%	32,8%	35,1%
Commerce	32,7%	30,7%	31,1%	31,1%	28,9%
BTP et Activités Immobilières	27,4%	26,6%	27,3%	25,5%	24,2%
Industries	6,4%	6,8%	6,4%	5,9%	5,8%
Agriculture-Pêche	2,4%	2,8%	2,5%	2,6%	0,2%
Mines/Energies	0,9%	0,8%	1,1%	2,2%	5,8%

Globalement, les secteurs des « services », du « commerce » et des « BTP et activités immobilières » restent toujours dominants. Ils représentent respectivement 35,1%, 28,9% et 24,2% des secteurs choisis par les nouvelles entreprises.

Il est à noter que la part du secteur des Mines/Energies a plus que doublé en 2014 par rapport à l'année 2013.

II. MODIFICATIONS

L'OMPIC a reçu 39 022 déclarations d'inscriptions modificatives au registre de commerce en 2014 contre 36 049 en 2013 soit une évolution de +8%.

Répartition par type de modification

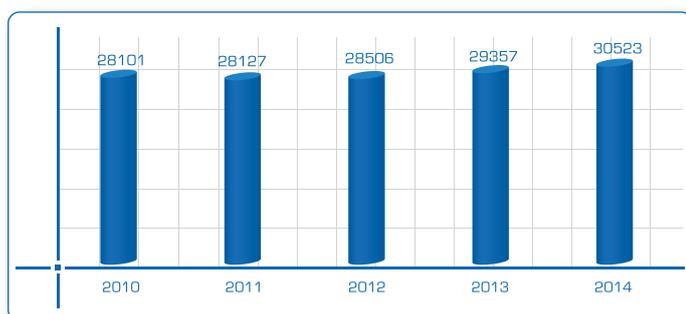
Le tableau ci-après relate les principaux événements juridiques concernés par les déclarations modificatives inscrites au registre de commerce.

	2013	2014	Diff. 14/13
Changement de représentant/gérant	12890	13705	6%
Changement affectant les associés	9460	10197	8%
Cession d'actions/parts	9484	10208	8%
Changement d'adresse	8768	9905	13%
Augmentation de capital	5488	5037	-8%
Changements d'activité	3626	3596	-1%
Changement de forme juridique	3328	3841	15%
Changement de dénomination	1076	1068	-1%
Transfert entre tribunaux	689	723	5%
Diminution de capital	373	418	12%

NB : une déclaration de modification peut concerner plusieurs événements juridiques (en moyenne 3 événements par modèle).

ENTREPRISES INDIVIDUELLES (PERSONNES PHYSIQUES)

I. CREATIONS



30523 nouvelles entreprises individuelles (personnes physiques) ont été immatriculées au registre du commerce au cours de l'année 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 3,97% par rapport à l'année 2013.

a. Répartition régionale

Région	2010	2011	2012	2013	2014
Tanger-Tétouan	2 991	3 419	3 607	4 163	4 304
Région de l'Oriental	2 318	2 576	2 542	3 104	3 371
Grand Casablanca	3 518	3 180	2 954	2 822	2 916
Sous Massa Draa	2 415	2 488	2 478	2 648	2 674
Rabat-Salé-Zemour	2 204	2 161	2 205	2 226	2 390
Marrakech-Tensift-Elhouz	2 039	1 950	2 040	2 021	2 191
Meknès-Tafilalet	2 014	1 941	1 884	1 866	1 980
Fès-Boulmane	1 425	1 577	1 624	1 504	1 565
El Gharb-Chrarda-Beni Hassan	1 685	1 380	1 420	1 447	1 559
Echaouia-Duidigha	1 676	1 414	1 489	1 499	1 511
Laayoune Boujdour Sakia el Hamra	1 264	1 401	1 327	1 371	1 484
Taza-Al Hociema-Taouante	1 029	1 156	1 244	1 363	1 300
Doukkala-Abda	1 493	1 485	1 539	1 436	1 211
Tadla-Azilal	1 066	1 037	1 076	898	995
Guelmil-Es Smara	522	611	652	535	675
Oued Eddahab-Lagouira	442	351	425	454	397
Total	28 101	28 127	28 506	29 357	30 523

Concernant la répartition régionale des personnes physiques, Il y a lieu de souligner que contrairement aux créations d'entreprises des personnes morales, la région Tanger- Tétouan est en tête dans le classement des nouvelles créations et ce depuis 2011.

Quant à la région de l'Oriental, elle se positionne en 2ème place et enregistre une évolution de 8,6% comparée à l'année 2013.

Par ailleurs, la région du grand Casablanca représente seulement 10% des personnes physiques enregistrées au registre du commerce.

Par contre, une hausse a été enregistrée au niveau des régions de Meknès-Tafilalet (6%), Marrakech-Tensift-Elhouz (7%), Fès-Boulmane (5%).



La répartition sectorielle des entreprises individuelles montre que les secteurs du «commerce» et «services» se distinguent de l'ensemble des secteurs avec des parts respectives de 56,4% et 26,2%.

Par ailleurs, la tendance à la baisse continue d'influencer l'évolution de certains secteurs notamment les BTP et activités immobilières et l'industrie.

	2010	2011	2012	2013	2014
Commerce	54,3%	54,7%	55,5%	55,9%	56,4%
Services	27,1%	26,9%	26,6%	27,3%	26,2%
BTP et Activités Immobilières	9,4%	9,1%	8,5%	8,1%	6,8%
Industries	8,4%	8,7%	8,6%	8,2%	7,0%
Agriculture-Pêche	0,6%	0,6%	0,8%	0,5%	0,5%
Mines/Energies	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	3,1%

II. MODIFICATIONS

En 2014, les déclarations d'inscriptions modificatives qui concernent les personnes physiques immatriculées au registre du commerce ont baissé de 0.7% [18657 contre 18793 pour la même période de 2013].

	2013	2014	Taux d'évolution
Changement d'adresse/ Fond de commerce	2890	2905	1%
Changement d'activité	3421	3299	-4%
Changement d'enseigne	837	843	1%

CENTRALISATION DES DOCUMENTS JURIDIQUES

Dans le cadre de son activité de centralisation des documents juridiques relatifs aux créations et modifications des entreprises immatriculées au registre de commerce, l'OMPIC a reçu environ 164.702 documents (statuts, PVs, modèles de création et de modification) relatifs aux inscriptions effectuées en 2014. En outre, plus de 133.000 états de synthèse relatifs à l'exercice 2013 ont été centralisés par l'OMPIC au cours de cette année et ont été mis en ligne à partir de septembre 2014 via le portail www.directinfo.ma.

Dépôt des états de synthèse

	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre de dépôts des états de synthèse	90682	97513	110806	123306	133858

Durant les 5 dernières années, le nombre des états de synthèse centralisés au niveau de l'OMPIC est en constante évolution (environ 9% annuellement). Ainsi, il est passé de 123.306 dépôts pour l'exercice 2012 à 133.858 pour l'exercice 2013.



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE
FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION



ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT, DE FORMATION ET DE SERVICES D'INFORMATION

I. ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

Amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle

Le projet de loi 23-13 portant amendement de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle a été approuvé à l'unanimité par la chambre des représentants le 12 février 2014 et par la chambre des conseillers le 28 octobre 2014. Ledit projet a été promulgué le 21 novembre 2014 par le Dahir portant n° 1.14.188 du 27 Muharram 1436 (21 novembre 2014) et publié le 18 décembre 2014 dans le bulletin officiel version arabe n°6318.

Le projet du décret pris pour l'application de la loi 17-97 a été examiné avec le Secrétariat Général du Gouvernement en vue de le soumettre au conseil de gouvernement.

Quatre projets d'arrêtés pris pour l'application du projet de loi 23-13, ont été préparés. Lesdits arrêtés visent à fixer le contenu des registres de propriété industrielle, l'organisme de validation et à déterminer les modalités d'inscription des conseillers en propriété industrielle ainsi que les mesures aux frontières.

II. ACTIVITES LIEES A L'INNOVATION

1. ACTIVITES LIEES AU RESEAU DE CENTRES D'INFORMATIONS TECHNOLOGIQUES (TISC)

Le Réseau de Centres d'Information Technologique (TISC) assure la diffusion de l'information technologique grâce, à des services de recherche sur l'information brevets, qui sont réalisés à travers une coordination étroite entre les points focaux TISC et la cellule d'animation hébergées au niveau de l'OMPIC.

Le Réseau TISC offre, d'une part, des services d'information pour les secteurs industriels et universitaires et organise, d'autre part, des actions de formation, d'information et de sensibilisation à la bonne utilisation du système de la propriété industrielle notamment les brevets d'invention comme outil de protection, d'information et de valorisation des inventions et de la R&D.

L'année 2014 a connu l'adhésion de huit organismes au réseau TISC. Il s'agit de l'Université Al Akhawayn, l'Université Internationale d'Agadir (Universiapolis), Ecole Mohammedia d'Ingénieurs (EMI), Association des Entreprises de Technopark (ASTEC), ENSA Agadir, ENSAM Casa, EMSI et l'association R&D Maroc.

Ainsi, le nombre des membres du réseau a atteint 43 organismes dont des universités, des centres de recherche et développement, des représentations des entreprises ainsi qu'un centre technique. Ces organismes abritent 56 points focaux TISC dont notamment 3 nouvelles Délégations Provinciales du Commerce et de l'Industrie (DPCI) à savoir Laâyoune, Oujda et Marrakech. Deux formations ont été organisées au profit des responsables des points focaux, elles concernent :

- la rédaction des demandes de brevets d'invention.
- la recherche et l'analyse de l'information brevet.

Dans le même cadre, 17 ateliers d'information ont été organisés en collaboration avec les membres du réseau TISC pour la sensibilisation des entrepreneurs, des chercheurs, des doctorants et des étudiants sur le système de la propriété intellectuelle notamment les services de recherches TISC.

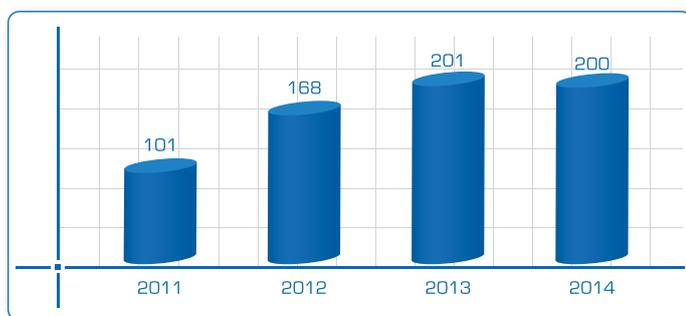
Un séminaire sur le renforcement de soutien de l'innovation et la commercialisation des résultats de

la R&D et des brevets d'invention a été organisé pour les états membres de l'Organisation de la coopération Islamique (OCI). Ce séminaire a eu lieu les 11, 12 et 13 juin 2014 au siège de l'OMPIC.

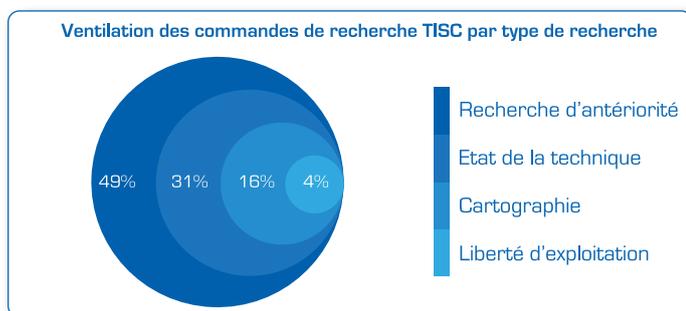
De même l'année 2014 a connu le lancement d'un projet, en coopération avec le bureau Africain de l'OMPI, pour la mise en place d'un réseau de diffusion de l'information brevets au niveau des états africains, lors d'un séminaire organisé à Casablanca les 21, 22 et 23 octobre 2014.

Les informations et documents en rapport avec les activités du réseau TISC sont disponibles sur le site web : www.tisc.ma

A. Commandes de recherche TISC parvenues et traitées courant 2014



Durant l'année 2014, 200 commandes de recherches sont parvenues de la part des points focaux TISC à la cellule d'animation TISC abritée à l'OMPIC, enregistrant une légère baisse de -1% par rapport à l'année 2013. Cette baisse est due à la décentralisation de la réalisation de ces recherches dont une partie est préparée au niveau des points focaux qui ont été formés sur les techniques de recherche.



La répartition de ces prestations par type de recherche montre que les recherches d'antériorité représentent 49% des requêtes reçues, suivies des commandes de recherche sur l'état de la technique avec 31%, puis des recherches de la cartographie brevets avec 16%.

2. ACTIONS AVEC LES UNIVERSITES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LES CLUSTERS

Dans le cadre de la promotion de l'innovation, de la créativité et de la valorisation des résultats de la recherche scientifique dans les universités marocaines et les centres de recherche, l'OMPIC a signé au cours de l'année 2014 deux conventions de partenariat et de valorisation de la recherche par dépôt de brevets avec l'université Mundiapolis et l'université AlAkhawayn. Au total, 37 conventions ont été signées avec les 12 universités marocaines, l'Ecole Supérieure des Industries Textiles et Habillement (ESITH), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), l'université Mundiapolis, l'université AlAkhawayn et l'IRESEN depuis 2006.

Dans le cadre de ces partenariats noués avec les universités et les centres de recherche, l'OMPIC a mené des actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des établissements universitaires et des centres de recherche au cours des onze premiers mois de l'année 2014, on peut citer notamment :

- Lancement de l'action de "sourcing" des projets de recherche en tenant des réunions avec les responsables des laboratoires des établissements scientifiques ciblés, notamment les facultés de sciences de l'UH2 et l'UM5, l'ESITH, l'EMI et l'université Alakhawayn.
- Participation de l'OMPIC à l'organisation avec L'UM5 de la deuxième édition de la journée d'innovation: l'OMPIC a décerné cinq médailles au profit des principaux déposants de demandes de brevet d'invention d'origine marocaine,
- L'organisation d'actions d'information et de formation au profit des élèves ingénieurs, des doctorants et des chercheurs universitaires de plusieurs universités et écoles d'ingénieurs notamment l'Université Mohamed V, l'ESITH ainsi que les organismes membres du réseau TISC. Ces actions d'information et de formation ont porté principalement sur la propriété industrielle, notamment le brevet d'invention.

En outre, parmi les activités réalisées par l'OMPIC pour la valorisation des résultats de la recherche, il y a lieu de citer :

- L'organisation d'entretiens individuels avec les étudiants, les doctorants et les chercheurs universitaires, sur des projets susceptibles de faire l'objet de dépôt de brevets d'invention, cette action a abouti au dépôt de brevets d'invention.

- La contribution de l'OMPIC aux événements organisés par les universités partenaires tels : la sélection des projets candidats de EMINOV à l'école Mohammedia des ingénieurs, et des projets candidats lors du concours d'innovation « STARTECH AFRICA » organisé par l'ENSAM de Casablanca sous le thème « Innovation technologique en Afrique du 21ème siècle ».

Ces actions de proximité au niveau des universités, ont contribué à l'augmentation des dépôts de brevets d'invention lors des cinq dernières années. En effet, le nombre des demandes de brevets de la part des universités est passé de 11 en 2009 à 130 au cours des onze premiers mois de 2014.

Aussi, l'OMPIC contribue activement à la mise en place de structures de valorisation des brevets d'invention (TTO) au niveau des universités intéressées.

III. ACTIVITES DE PROMOTION

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et de promotion de la propriété industrielle et commerciale auprès des opérateurs économiques et du public, l'OMPIC a organisé en 2014 plusieurs actions, notamment :

1. MOROCCO-AWARDS, LES MARQUES À L'HONNEUR

Les Morocco-Awards, les marques marocaines à l'honneur, l'événement annuel qui récompense et valorise les marques Marocaines ont été lancés le 18 décembre suite à une conférence de presse organisée au siège de l'OMPIC sous le thème « les marques marocaines, levier de l'émergence ».

Parmi les nouveautés de cette édition figure le prix « marque marocaine de l'année ».

D'autres nouveaux trophées sont prévus : trophée du « branding », de « l'innovation » et de « la marque de demain », en plus du prix de la « marque qui se développe à l'international » et le « prix du public » qui résulte d'un sondage d'opinion sur la marque préférée des marocains. Egalement, l'attribution d'un nouveau trophée de la « marque locale ».

2. SÉMINAIRES ET JOURNÉES D'INFORMATION

- Rencontre d'information sur la propriété industrielle au profit des membres de la commission des secteurs productifs à la Chambre des Représentants, chargée d'examiner le projet de loi 23-13 relatif à la protection de la propriété industrielle.

- Atelier régional sur les technologies de l'information pour les offices de propriété industrielle des pays arabes organisé par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en collaboration avec l'OMPIC.

- Séminaires à Tanger et Oujda sur « l'utilisation stratégique de la propriété industrielle et outils de lutte contre la contrefaçon : Enjeux et Perspectives pour les entreprises de la Région ».

- Célébration de la journée mondiale anti-contrefaçon avec l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur l'impact socio-économique de la contrefaçon sous le thème « le faux peut coûter cher ».



Rencontre d'information sur la PI au profit des membres de la commission des secteurs productifs à la Chambre des Représentants présidée par Moulay Hafid EL ALAMY

j'achète vrai », en partenariat avec la Chambre de Commerce Internationale (ICC) et le Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP).

- Séminaire sur l'édition 2014 du Global Innovation Index (GII) en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) afin d'analyser le classement du Maroc dans cet indice et d'échanger sur les meilleures pratiques internationales pour en tirer les enseignements utiles.

- Séminaire international sur le renforcement du soutien de l'innovation et la commercialisation des résultats de la R&D et des brevets d'invention, pour les états membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), en collaboration avec le Centre Islamique pour le développement du Commerce (CIDC) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

- Séminaire régional sur l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques nationales relatives à la propriété intellectuelle et la promotion de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité, organisé en collaboration avec l'Office Japonais des Brevets (JPO) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

3. FOIRES ET SALONS

l'OMPIC a participé en 2014 à la 2^{ème} édition du salon Hub Africa, tenu les 24-25 avril 2014 et au forum de partenariat France -Maroc, le 20 mai 2014.

Il a en outre pris part au Salon Officiel des Marocains Résidant à l'Etranger «J EXPO» et au Salon du textile « Maroc In Mode/Maroc Sourcing ».

4. PRE-DIAGNOSTICS PROPRIETE INDUSTRIELLE

Au cours de l'année 2014, l'OMPIC a réalisé 31 pré-diagnostic de propriété industrielle, et ce dans le cadre des services offerts par l'OMPIC pour accompagner les entreprises innovantes dans la mise en place d'une stratégie propriété industrielle.

27 pré-diagnostic sont de nature technologique et 4 de nature commerciale, dont 8 sont réalisés par la DPCI de FÈS, 3 par la DPCI de SAFI, et 2 par la DPCI de BENI MELLAL dans le cadre de la régionalisation de ce service.

Les entreprises ayant bénéficié du pré-diagnostic opèrent dans différents domaines, à savoir le textile, les NTIC, l'Electricité-Mécanique, l'agroalimentaire, l'artisanat.

Par ailleurs, l'année 2014 a vu la signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement des entreprises en matière de propriété industrielle, et ce avec l'Institut National de la Propriété Industrielle en France INPI et La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc CFCIM.

5. COOPERATION INTERNATIONALE

De nombreuses actions de coopération internationale ont été réalisées au cours de 2014. Elles concernent :

A. COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Institut National de la Propriété Industrielle (INPI - France)

L'OMPIC et l'INPI ont tenu du 19 au 21 mai 2014 à Casablanca, leur 20^{ème} commission mixte en matière de propriété industrielle. À cette occasion, les responsables des deux offices ont pris part à plusieurs activités, en l'occurrence :

- Participation au séminaire à Tanger sur « la Propriété industrielle et les outils de lutte contre la contrefaçon »,
- Visite de l'Usine Renault de Tanger,
- Participation au Forum de Partenariat France-Maroc,
- Signature d'une convention de partenariat entre l'OMPIC, l'INPI et la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), pour l'accompagnement des entreprises en matière de propriété industrielle.

2. Office Espagnol des Brevets et des Marques (OEPM)

L'OMPIC et l'OEPM ont tenu leur 7^{ème} commission mixte relative à la propriété industrielle au siège de l'OMPIC à Casablanca les 02 et 03 avril 2014.

En marge, l'OMPIC a organisé avec la Chambre Espagnole de Commerce, d'Industrie et de Navigation de Casablanca et en collaboration avec l'OEPM, un séminaire sur «le rôle de la marque dans le développement des entreprises».

Par ailleurs, l'OMPIC a participé à la journée mondiale anti-contrefaçon, tenue à Algesiras le 2 juin 2014 et à la journée Hispano-marocaine sur la propriété industrielle, organisé le 18 Novembre 2014 à Alicante - Espagne.

3. Institut National de la Propriété Industrielle (INPI - Portugal)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI - Portugal) ont signé, le Jeudi 27 Novembre 2014 à Lisbonne, un accord de coopération en matière de propriété industrielle.

Cet accord s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux offices et du développement des systèmes de propriété industrielle dans les deux pays. Il a pour objectif de :

- Contribuer à l'amélioration du système de propriété industrielle dans les deux pays,
- Améliorer les procédures et outils de travail et renforcer la qualité des décisions délivrées par l'INPI et l'OMPIC,
- Améliorer les compétences dans le domaine de la propriété industrielle et promouvoir son utilisation,
- Renforcer les mesures de lutte contre la contrefaçon.

A l'issue de cette réunion, les deux offices ont convenu d'un programme d'activités qui concerne :

- l'échange d'expérience en matière de développement des services offerts par les deux offices, notamment les services en ligne,
- l'échange d'expérience en matière d'examen des brevets d'invention,
- l'organisation conjointe d'activités de formation au profit de leurs partenaires des pays africains francophones et lusophones.

4. Office Saoudien des Brevets

Dans le cadre de l'accord de coopération technique entre l'OMPIC et l'Office Saoudien des Brevets et tel que prévu dans leur programme de coopération, l'OMPIC a effectué une visite au siège de l'office saoudien les 15-16 Septembre 2014 afin d'échanger les expériences et expertises dans les domaines suivants :

- La plateforme « Arabpat » de publication des brevets d'invention dans les pays arabes,
- Le système d'information, les services en ligne et le système de gestion électronique de documents,
- La formation sur les aspects brevets,
- Les échanges entre les réseaux de centres d'informations technologiques (TISC) marocains et saoudiens,
- L'échange d'expertise en matière de recherche et d'analyse de l'information brevet.

5. Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI - Tunisie)

A l'occasion de la visite Royale en Tunisie, l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale et l'Institut National de Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI - Tunisie) ont signé, le 30 mai 2014, un protocole de coopération en matière de propriété industrielle.

Les deux offices ont également tenu leur 3^{ème} commission mixte à Tunis, les 16-17 Octobre 2014, où ils ont examiné l'état d'avancement des projets de coopération et ont établi un programme de travail 2014-2015.



Signature d'ACCORD DE COOPERATION OMPIC - INPI (Portugal)

6. Office Américain des Brevets et des Marques (USPTO)

L'OMPIC et l'Office Américain des Brevets et des Marques ont tenu des réunions de travail en vue d'établir un programme de coopération dans le domaine de la propriété industrielle entre le Maroc et les Etats Unis d'Amérique.

Dans ce cadre, l'OMPIC et l'USPTO ont organisé une mission au profit des magistrats marocains spécialisés en droit pénal à Washington du 27 au 30 mai 2014.

En outre, l'OMPIC et l'USPTO ont organisé un atelier en faveur des douaniers sur les mesures aux frontières à Casablanca du 15 au 17 décembre 2014.

B. Coopération plurilatérale

1. Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

L'OMPIC a présidé les 31^{ème} et 32^{ème} sessions du comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), tenues à Genève, respectivement du 17 au 21 mars et du 24 au 26 Novembre 2014.

Par ailleurs, l'OMPIC a été choisi comme office pilote dans le cadre du projet de l'OMPI sur les dessins et modèles industriels. L'objectif de ce projet est d'encourager les petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle actif en matière de création et de commercialisation de dessins et modèles, à avoir plus fréquemment recours au système de propriété intellectuelle pour protéger et valoriser leurs créations. Ce projet vise également à élaborer une stratégie nationale en matière de dessins et modèles industriels (DMI) et à accompagner les PME dans la mise en place d'une politique DMI appropriée.

En ce qui concerne la coopération technique, l'OMPIC a procédé au déploiement et mise en production du système de gestion des brevets d'invention «IPAS» conçu et fourni par l'OMPI.

2. Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

L'OMPIC et l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ont tenu, du 12 au 14 mars 2014 à Casablanca, leur 3^{ème} commission mixte relative à la propriété industrielle.

Parallèlement, les deux offices ont organisé un séminaire sur «le rôle de la marque dans le développement au niveau de l'Afrique Centrale, de l'Ouest et du Maroc» qui avait pour objectif de présenter l'importance de la propriété industrielle, notamment de la marque de fabrique, de commerce et de service, dans la stratégie de croissance des entreprises et leur essor au niveau international, particulièrement au niveau du continent africain.

En outre, dans le cadre de ses différentes activités, l'OMPIC a reçu les représentants des offices suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal, Togo.

3. Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) et l'Office Européen de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI) ont tenu leur 2^{ème} commission mixte en matière de propriété industrielle le 02 Juin 2014 à Casablanca.

Le programme commun de coopération 2014-2015 s'articule autour des activités suivantes :

- L'intégration de la base de données des dessins et modèles industriels déposés à l'OMPIC dans la plateforme DesignView de l'OHMI,
- La participation des deux offices dans le projet de mise en place de la version arabe de la classification internationale de Nice,
- La coordination entre les deux offices en vue de proposer certaines activités de coopération aux pays membres de l'Accord d'Agadir,
- L'échange d'expérience sur les outils et systèmes d'information développés par les deux offices pour la gestion des activités de dépôt et de traitement des marques et des dessins et modèles industriels et pour la lutte contre la contrefaçon,
- La participation des deux offices dans les activités de formation et de sensibilisation.

4. Pays de l'accord d'Agadir

Dans le cadre de la coopération entre les pays membres de l'Accord d'Agadir (Maroc, Egypte, Jordanie et Tunisie) et suite aux réunions tenues respectivement à Casablanca et Amman, le 24 avril 2014 et le 23 juin 2014 et aux rencontres qui ont eu lieu à Genève en marge des Assemblées Générales des Etats membres de l'OMPI, l'OMPIC a organisé en coordination avec l'Unité Technique de cet Accord, une réunion régionale entre les offices nationaux de ces pays sur les projets de coopération en matière de propriété industrielle.

Une réunion régionale qui s'est tenue le 10 Décembre 2014 en vue de procéder à la signature d'un mémorandum d'entente et de procéder au lancement de la plateforme Arabpat.

5. Union Européenne

L'OMPIC, chef de groupe Propriété Intellectuelle, a participé au 4^{ème} round de négociation d'un accord de libre-échange complet et approfondi entre le Maroc et l'Union Européenne, le 7 avril 2014 à Bruxelles.

6. CENTRES DE SERVICES

Dans le cadre de développement des interfaces permettant l'accès à ses services, l'OMPIC a signé en 2014 trois nouvelles conventions de partenariat avec les Chambres de Commerce d'Industrie et de services d'Al-Hoceima, El Jadida et Oujda pour la mise en place d'espaces de services de la Propriété Industrielle et Commerciale visant à fournir des services de proximité aux clients.

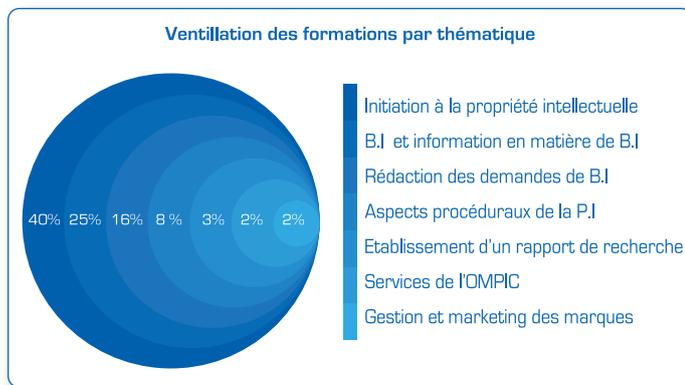


Signature d'un mémorandum d'entente entre les offices de propriété industrielle des pays membres de l'accord d'Agadir

IV. ACTIVITES DE L'ACADEMIE MAROCAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COMMERCIALE (AMAPIC)

L'année 2014 a été marquée par 17 formations en présentiel au profit de 375 participants marocains et étrangers, des universités, centres de R&D, entreprises, institutions et associations professionnelles.

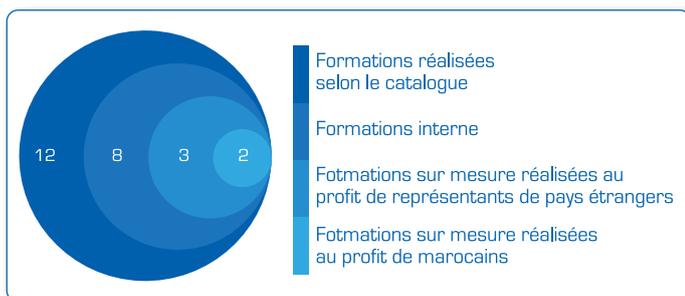
Ventilation des formations par thématique



La répartition des formations par thématique montre que 40% de ces formations se rapportent au module d'initiation à la propriété intellectuelle, suivies des modules sur les brevets d'invention et l'information liée aux brevets d'invention avec 25% chacun et de celui sur la rédaction des brevets avec 16%.

Ventilation des formations par type (Catalogue, sur mesure,...)

Les formations réalisées selon le catalogue ont atteint 50%, suivies par celles réalisées au profit du personnel de l'OMPIC (30%) et par celles sur mesure réalisées au profit de participants étrangers et marocains (10% chacune).



Formation en ligne

En ce qui concerne les formations en ligne, 12 modules sur la propriété intellectuelle et commerciale ont été développés. Ces modules concernent :

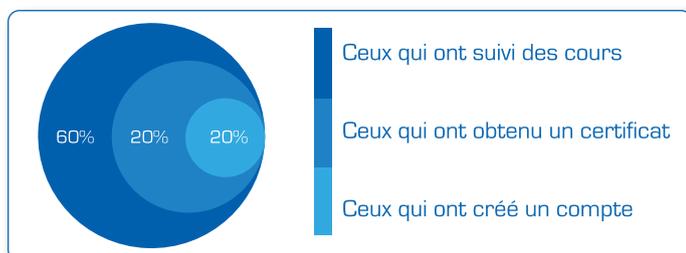
- Brevets d'invention : Notions de base
- Marques : Notions de base
- Notions de base sur la PI en français
- Notions de base sur la PI en arabe
- Dessins et modèles industriels
- Registre de commerce
- Importance de la PI pour les PME
- Tutoriels des services en ligne
- Valorisation de la recherche
- Information en matière de brevets d'invention
- Bases de données des brevets d'invention
- Défense des droits de la propriété industrielle

Répartition des cours en ligne

Il est à noter que depuis son lancement en septembre 2013, les cours en ligne sur la propriété intellectuelle et commerciale ont connu l'inscription d'environ 1000 apprenants du monde universitaire et du secteur privé. 40% de ces formations concernent le module « Initiation à la propriété intellectuelle », 10% les « Brevets d'invention : Notion de base », « Initiation à la propriété intellectuelle », « Marques : Notions de base », et « Droit d'auteur » chacun.



Répartition par type de participants



La part des participants qui ont suivi des modules en elearning a atteint 60% du nombre total des personnes inscrites. En plus 20% ont réussi à obtenir un certificat à l'issue de la formation.

Aussi, plus de 20 participants marocains se sont inscrits en 2014, aux cours en ligne dispensés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI),

L'année 2014 a aussi connu des activités en relation avec l'AMAPIC :

- Lancement d'un appel d'offres pour le développement de nouveaux modules en elearning : sur la nouvelle loi de la propriété industrielle, les actions en justice, les noms commerciaux. Ainsi que la traduction en arabe

de 5 modules : les brevets d'invention, les marques, les dessins et modèles industriels, le registre de commerce ainsi que le droit d'auteur.

- Lancement d'un projet de mise en place d'un Master en propriété intellectuelle au Maroc,
- Visite d'un expert de l'INPI pour un échange de bonnes pratiques concernant l'ingénierie et la promotion de la formation et une assistance pour la mise en place du Certificat d'Animation en matière de Propriété Industrielle (CAPI) au Maroc,
- Lancement d'une formation des formateurs en ligne par l'OEB au profit de des points focaux TISC et examinateurs de l'OMPIC,
- Formation en ligne des universitaires et personnel de l'OMPIC sur les modules en ligne de l'OMPI,
- Visite de l'académie de formation sur la propriété intellectuelle de la Tunisie pour un échange entre les 2 académies sur les actions de formation,
- Signature d'une convention sur la formation avec l'Université Hassan Premier de Settat.

V. SERVICES D'INFORMATION

Services en ligne

	Marque	Renouvellement Marques	DMI	CN	Statuts et Pv	Etats de synthèses	Rapport CAC	Informations financières	FCE	Total
2010	743	-	-	2915	1265	23338	582	378	1306	30527
2011	795	-	-	3560	1373	23246	492	319	1973	31758
2012	992	-	-	4189	2073	29152	425	544	947	38322
2013	1743	47	20	4947	3241	29190	972	220	843	41223
2014	2268	257	42	9991	4372	36571	917	100	970	55488
2014/2013	30%	447%	110%	102%	35%	25%	-6%	-55%	15%	35%

L'OMPIC a enregistré 55 488 opérations effectuées en ligne via www.directinfo.ma contre 41223 en 2013, soit un taux d'évolution de 35%.

Les plus importantes variations enregistrées au cours de cette année par rapport à 2013 sont :

- +447% pour les renouvellements des marques
- +110% pour le dépôt des dessins et modèles industriels
- +102 % pour les demandes CN

- + 35 % pour les consultations des Statuts et PVs
- + 30 % pour les dépôts de marque.
- +25% pour les consultations des états de synthèses.

Consultation des informations légales

	2010	2011	2012	2013	2014	2014/2013
Informations PM	5436	8480	10968	5669	3138	-45%
Informations PP	1430	2322	3381	1115	152	-86%

Depuis 2012, le nombre de consultation des informations légales est en baisse continue. En effet, Directinfo permet à ses utilisateurs de consulter gratuitement des informations sur les entreprises telles que le capital, l'activité, l'état du registre du commerce...

Parallèlement à cette baisse, il est à signaler que le nombre de visite du portail a nettement évolué passant de 74 000 en 2013 à 202 000 en 2014.

Front office (Renseignement sur le RC)

	renseignements au niveau REPIC	renseignements au niveau du front office Casablanca	renseignements aux institutionnels	Total
2014	4690	4869	2462	12021
2013	6515	4764	2558	13837
2014/2013	-28%	2%	-4%	-13%

Les renseignements au niveau du front office ont enregistré en 2014 une évolution de 2% par rapport à 2013 ; en passant de 4764 à 4869 demandes de renseignements.

Quant aux renseignements émanant des antennes régionales, 4690 demandes ont été reçues contre 6515 en 2013, ce qui représente une baisse de 28%.

VI. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION

L'année 2014 a connu la réalisation des actions de développement du système d'information suivantes :

- La mise en place d'un système de gestion des marques internationales. Ce système permet également l'échange automatisé avec l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle des marques déposées par les entreprises marocaines ou désignant le Maroc. Ce système a été présenté au groupe de travail de Madrid les 23-24 octobre 2014 à Genève.
- La mise en production du système IPAS pour la gestion des brevets d'invention. Ce système a été fourni par l'Organisation Mondiale de Propriété Intellectuelle dans le cadre du programme de coopération avec cette organisation et permet à l'OMPIC de moderniser son outil de gestion des brevets d'invention.
- La mise en place du dépôt en ligne des brevets d'invention : ce projet a été réalisé en collaboration avec l'Office Européen des Brevets. Il permet aux déposants des demandes de brevets de soumettre leurs demandes en ligne et bénéficie d'un niveau de sécurité très élevé conformes aux standards internationaux.

- La mise en place du portail décisionnel de la propriété industrielle et commerciale dédié au grand public fournissant des statistiques et indicateurs sur le registre central du commerce.

- L'intégration des données des dessins et modèles industriels DMI marocains dans la plateforme DesignView, plate-forme de recherche sur les DMI développée par l'OHMI (Office des marques et dessins de l'Union Européenne), disponible sur : <https://www.tmdn.org/tmdsview-web>.

- La refonte du portail institutionnel de l'OMPIC www.ompic.ma. Cette refonte permet d'introduire de nouvelles technologies au niveau de l'architecture du site, de son référencement, de la comptabilité et de l'ergonomie. La nouvelle version sera publiée à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi 23-13.

- La mise en œuvre de la plateforme virtuelle et de la plateforme de sauvegarde. Ce projet permet de doter l'OMPIC d'une infrastructure matérielle performante, flexible et hautement disponible.

- La mise à niveau la plateforme TOIP et mise en place d'une solution de visioconférence. Cette solution a déjà été utilisée dans les réunions avec les partenaires nationaux et étrangers de l'OMPIC.

- La mise en place d'une solution informatique intégrée pour la gestion RH. En plus d'un portail RH dédié à la communication et information du personnel, cette solution permet d'offrir des fonctions en matière de paie, suivi de carrière, suivi des formations, gestion des congés, GPEC, ...



- La mise en place d'une solution informatique budgétaire de comptabilité générale.
- La mise en place d'un système électronique de gestion de courrier. Ce système permet d'offrir plusieurs fonctions en matière de suivi des courriers entrants et sortants en intégrant un workflow spécifique à chaque type de courrier.
- Le lancement de deux audits sécurité et réseaux. Les recommandations de cet audit ont fait l'objet du lancement d'un appel d'offres pour la mise à niveau du système sécurité de l'OMPIC.
- La réalisation de plusieurs optimisations et amélioration du système de traitement automatique des états de synthèse. Ces améliorations ont permis de réduire les délais de traitement des bilans et l'amélioration de la qualité des données.
- Organisation d'actions régionales sous forme de séminaire sur la Propriété industrielle et outils de lutte contre la contrefaçon : enjeux et perspectives pour les entreprises de la région Nord et la région de l'Oriental, à Tanger, les 19-20 Mai 2014 et à Oujda le 13 Novembre 2014, suivi d'ateliers pratiques.
- Organisation de la journée mondiale anti-contrefaçon sous le thème : « Le faux peut coûter cher : j'achète vrai », au siège de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), le 05 Juin 2014. Cette journée avait pour objectif de sensibiliser les opérateurs économiques et le grand public sur les questions de la contrefaçon, son impact sur le tissu économique du pays et son danger sur la santé et la sécurité des consommateurs. Elle a été également l'occasion de présenter les mesures de lutte contre la contrefaçon à travers des projections montrant les méfaits de ce fléau, ainsi que les actions menées par les différents intervenants dans cette lutte dans le cadre du CONPIAC.

VII. ACTIVITES DU COMITE NATIONAL POUR LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET ANTI-CONTREFAÇON (CONPIAC)

L'année 2014 a été marquée par la réunion plénière du CONPIAC tenue le 28 Février 2014 au siège du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique. Cette réunion a été l'occasion de présenter le bilan des activités réalisées par le CONPIAC en 2013 et d'approuver le plan d'action 2014 du CONPIAC.

Le CONPIAC a réalisé en 2014, sur la base du plan d'action susvisé, des actions qui ont porté notamment sur :

- Lancement du site www.stopcontrefacon.ma qui prévoit différentes rubriques concernant le CONPIAC et les questions de lutte contre la contrefaçon.
- Edition du « Guide des procédures de prévention et de répression de la contrefaçon » destiné aux entreprises.
- Présentation de l'expérience du Maroc en matière de lutte contre la contrefaçon dans le cadre du CONPIAC lors de la 2^{ème} réunion du groupe de travail sur le commerce illicite, organisée en France, par l'OCDE en Mars 2014.
- Réunion CONPIAC-USPTO portant sur la lutte contre la contrefaçon au Maroc, tenue au siège de l'OMPIC, en date du 12 Mars 2014 ;
- Contribution aux travaux de la 3^{ème} réunion euro-méditerranéenne des CNACs, organisée à Rome, le 25 Novembre 2014, et signature d'une déclaration commune à cette occasion.

Par ailleurs, les membres du CONPIAC ont participé à différents événements concernant la lutte contre la contrefaçon, en l'occurrence :



RESSOURCES ET INFRASTRUCTURES



RESSOURCES

ET INFRASTRUCTURES

I. RESSOURCES HUMAINES

En 2014, les indicateurs Ressources Humaines ont été caractérisés par :

- Un taux d'encadrement de 86% de l'effectif total ;
- Une légère évolution de la parité hommes-femmes, qui est passée de 50% à 53% en 2014, avec 57 femmes et 51 hommes ;
- Le maintien de l'âge moyen à 35.7 ans.

Aussi, cette année a connu :

- Le recrutement de 6 personnes ramenant l'effectif à 108 employés, soit une répartition des effectifs comme suit :
 - 17 hors cadres
 - 56 cadres de 2^{ème} catégorie
 - 20 cadres de 1^{ère} catégorie
 - 5 hautes maîtrises
 - 8 maîtrises
 - 2 exécutions.
- La promotion de 8 personnes :
 - 2 cadres 2^{ème} catégorie au grade de hors cadre.
 - 3 cadres 1^{ère} catégorie au grade de cadre 2^{ème} catégorie.
 - 1 agent de haute maîtrise au grade de cadre 1^{ère} catégorie.
 - 2 agents d'exécution au grade d'agent de maîtrise.

En matière de formation continue plusieurs actions ont été réalisées au profit du personnel de l'OMPIC :

- L'exécution des plans de formation diplômante dans le cadre de la convention de formation signée avec l'université Hassan II (le taux d'achèvement des formations a atteint 94% à fin novembre 2014) ;
- La signature d'une convention de formation avec le groupe ISCAE ;
- La poursuite des plans de formation de perfectionnement des capacités et aptitudes professionnelles, ainsi que les formations en matière de propriété intellectuelle en collaboration notamment avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Office Européen des Brevets (OEB); Institut National de la propriété Industrielle (INPI-France).
- La formation en anglais.

Par ailleurs, trois décisions concernant le statut du personnel ont été révisées, il s'agit de :

- L'augmentation de l'enveloppe globale afférente au bonus de performance de 8% à 12% de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE),
- L'augmentation du montant global de la prime annuelle à servir de 5% à 8% de la masse salariale,
- La mise en place d'un système de promotion de catégorie, par Examen d'Aptitude Professionnelle (EAP), permettant la promotion de 13% des effectifs de la catégorie d'origine après justification d'ancienneté d'au moins 6 ans; au lieu d'une ancienneté de 10 ans prévue par le système initial de promotion.

II. RESSOURCES FINANCIERES

Services rendus	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Taux d'évolution	Part
Marques de fabrique, de commerce ou de service	21 794 868,00	22 388 291,82	3%	36%
Nom commercial	13 745 200,00	14 437 964,00	5%	23%
Prestations sur Brevets d'invention	9 343 865,03	11 274 194,00	21%	18%
Prestations d'information en matière de PIC	5 582 023,18	7 075 516,00	27%	12%
Opérations postérieures	1 536 180,00	1 992 960,00	30%	3%
Dessins et modèles industriels	1 448 419,95	1 481 681,93	2%	2%
Publications	1 440,00	-	-100%	0%
Récompense industrielles	720,00	-	-100%	0%
Prestations de formation de l'AMAPIC	91 200,00	350 400,00	284%	1%
Droit des timbres au titre des Certificats Négatifs	1 340 120,00	1 232 780,00	-8%	2%
Intérêts et autres produits financiers	1 344 797,57	1 205 564,90	-10%	2%
Autres produits non courants	-	32 916,40	-	0%
TOTAL	56 228 833,73	61 472 269,05	9,33%	100%

Les recettes de l'OMPIC enregistrées en 2014 s'élèvent à 61.47 millions de dirhams, enregistrant ainsi une augmentation de 9,33% par rapport à l'année 2013.

Les recettes relatives aux marques sont en tête avec une part de 36% du total des produits, suivies de celles générées par les Noms commerciaux avec 23 % et des Brevets d'inventions avec 18%.

Les principales variations enregistrées durant l'exercice 2014 concernent principalement :

- Les recettes des Prestations d'information en matière de Propriété Industrielle et Commerciale : +27%
- Les recettes des Prestations sur Brevets d'invention: +21%
- Les recettes de Nom commercial: +5%
- Les recettes des Marques de fabrique, de commerce ou de service : +3%

III. AUDIT

Dans l'objectif d'apprécier le dispositif de contrôle interne de l'OMPIC, des missions d'audit ont été réalisées au cours de l'exercice 2014. Leurs conclusions ont été présentées par le comité d'audit de l'OMPIC lors de la 21ème réunion du conseil d'administration.

Travaux du comité d'audit

Le comité d'audit de l'OMPIC - dont la mission principale est de faciliter la prise de décision du conseil d'administration dans trois domaines à savoir : les comptes et l'information financière de l'Office, les risques et le contrôle interne et l'audit interne et externe - s'est réuni le 11 juin 2014 pour examiner les points suivants :

- Les rapports de l'auditeur externe des comptes.
- Le rapport de l'Inspection Générale des Finances.
- L'état de mise en œuvre des recommandations du conseil d'administration.
- Les termes de référence pour l'élaboration d'une cartographie des risques.

L'audit des comptes de l'exercice 2013

Comme chaque année, les comptes de l'OMPIC sont soumis à un audit par un cabinet indépendant. Le résultat de sa mission a été conclu par une certification des comptes sous réserves. Ces réserves ont porté principalement sur :

- La comptabilisation du chiffre d'affaires à l'export.
- La compensation en devise opérée dans le cadre de l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

L'audit des antennes régionales

Dans le cadre du programme annuel d'audit des cellules régionales, des missions d'audit de gestion ont été réalisées au cours de 2014.

En effet, 13 cellules ont été auditées, il s'agit de :

- Agadir
- Dakhla
- El-Jadida
- Rabat
- Tanger
- Kenitra
- Khemisset
- Marrakech
- Meknes
- Oujda
- Fès
- Safi
- Taza

Rappelons que ces missions ont pour objectifs de :

- Vérifier la conformité des procédures relatives au front offices et aux dépôts des titres de propriété industrielle et commerciale par rapport aux dispositions de la loi 17/97 et aux exigences des référentiels de l'Office.
- Mettre en évidence les éventuelles faiblesses du contrôle interne liées à l'application des procédures du front office.
- Auditer la régie de recette.
- Identifier les pistes d'amélioration et formuler les recommandations.

Audit par les organes de contrôle

Une mission de contrôle de gestion a été réalisée en 2014 par la Cour des Comptes dans le but d'apprécier la qualité de la gestion de l'OMPIC. Elle a débuté en mars et a concerné les exercices 2004 à 2014.

IV. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2014, a connu la tenue de trois conseils d'administration de l'OMPIC, le 20^{ème}, le 21^{ème} sous la présidence du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique et le 23^{ème} sous la présidence de la Secrétaire Générale du Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique.

La première réunion tenue le 31 janvier 2014 a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la dix-neuvième réunion du Conseil d'Administration de l'OMPIC.

- Rapport d'activité de l'année 2013.
- Bilan des projets inscrits dans le contrat d'objectifs Propriété Industrielle et Commerciale « Horizon 2015 » au titre de l'année 2013.
- Modification de la décision n° 06/2012 du 21 juin 2012 relative aux prix des services rendus par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale au titre de la propriété industrielle et du registre central du commerce.
- Plan d'action et budget au titre de l'exercice 2014.
- Divers.

La deuxième tenue le 23 juin 2014, a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la vingtième réunion du Conseil d'Administration de l'OMPIC.
- Point sur l'activité du 1^{er} semestre de l'année 2014.
- Présentation du rapport d'audit sur les comptes de l'OMPIC.
- Présentation des travaux du comité d'audit de l'OMPIC.
- Présentation du Rapport du contrôleur d'Etat.
- Divers.

Quant à la troisième, tenue le 17 décembre 2014, elle a porté sur les points suivants :

- Approbation du Procès-Verbal de la 21^{ème} réunion du Conseil d'Administration.
- Rapport d'activité des onze premiers mois de 2014.
- Bilan des projets inscrits dans le contrat d'objectifs « Horizon 2015 » au titre de l'année 2014.
- Plan d'action et budget 2015.
- Présentation des principales orientations de la stratégie de la Propriété Industrielle et Commerciale (2016-2020).
- Divers



Route de Nouasseur 114 Km 9 500
BP 8072 Casa - Oasis - Casablanca
www.ompic.ma